

COMPTE-RENDU  
SÉMINAIRE SUR LE PHÉNOMÈNE DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE  
15 JANVIER 2010

**LE 15 JANVIER DERNIER, LE CISO ORGANISAIT UN SÉMINAIRE SUR LE PHÉNOMÈNE DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE. PLUS DE 60 PERSONNES ONT ASSISTÉ À L'ÉVÉNEMENT, QUI AVAIT POUR OBJECTIF DE DÉMYSTIFIER LE PHÉNOMÈNE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, TANT AU CANADA QU'À L'INTERNATIONAL.**

Première conférencière de la journée, Dalia Gesualdi-Fecteau, militante et avocat à la Commission des normes du travail du Québec, nous a présenté le cadre légal et administratif canadien, les défis en matière de protection des droits des travailleurs et l'articulation entre les compétences fédérales et provinciales. Madame Gesualdi-Fecteau a fait le parallèle entre la pénurie de main-d'œuvre au Canada et l'embauche de travailleurs migrants. Selon elle, le gouvernement canadien considère que la pénurie dans le secteur agricole est permanente. Pourtant, entre 1999 et 2008, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a doublé, ce qui pose la question des motivations derrière ces choix politiques.



Par la suite, monsieur François Crépeau, Professeur de droit international à l'Université McGill depuis janvier 2009 et titulaire de la Chaire Hans et Tamar Oppenheimer en droit international public a orienté sa présentation sur le thème de la complexité des phénomènes migratoires et contrôle international. Mettant l'accent sur le caractère intemporel des migrations, monsieur Crépeau ouvre la réflexion sur ce qui se cache derrière ce phénomène de mouvance : «Constantes de civilisation, les phénomènes migratoires sont complexes, à la fois mouvement collectif et

trajectoire individuelle, transfert économique et échange culturel, vecteur de transformation sociale et enjeu des discours identitaires, défi sécuritaire et droit humain. Leur temps est générationnel et dépasse les cycles électoraux. Dans toute réflexion sur les enjeux migratoires, il faut toujours tenir compte de l'ensemble des aspects en cause et éviter les raisonnements simplistes qui accentuent la distinction entre « nous » et « eux ». Les politiques de blocages des flux migratoires sont coûteuses et inefficaces à long terme. La violation des droits des migrants contredit les droits fondamentaux garantis en droit constitutionnel et en droit international. Des alternatives fluides doivent être développées à l'horizon de plusieurs décennies. » Sa présentation est disponible sur le site web.

Sur l'heure du midi, un court documentaire sur les travailleurs migrants agricoles fut projeté, réalisé par Caroline Roberge, étudiante en droit international. Pour visionner ce documentaire, visitez notre site web !

En après-midi, madame Carole Fiset, agente d'éducation et de coopération Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, a présenté la problématique des travailleurs migrants par le biais des droits humains. «La Charte québécoise assure les droits fondamentaux et le droit à l'égalité de toute personne au Québec. Elle s'applique donc aux travailleurs migrants de passage dans les entreprises québécoises qui les embauchent. Les programmes fédéraux qui se prolongent dans les contrats de travail employeur/employé, entraînent une vulnérabilité de ces travailleurs en ce qui touche ces droits reconnus par la Charte du Québec. » Madame Fiset a également attiré l'attention sur le nombre très peu élevé de plaintes déposées par des travailleurs étrangers temporaires à la Commission des droits de la personne. Selon elle, en 2009, pour environ 7000 travailleurs, seulement 2 plaintes ont été déposées. Elle termine sa présentation en soulignant une petite victoire des aides familiales, maintenant protégées par la CSST.



En deuxième partie, madame Idil Atak, chargée de cours à la faculté de droit de l'Université de Montréal nous a présenté le portrait du recrutement des travailleurs migrants étrangers et de la situation des migrants irréguliers en Europe. La gestion de la migration est ainsi recadrée dans le contexte particulier de l'Union européenne (UE). Madame Atak aborde la question de la difficile harmonisation des lois dans l'UE et des défis liés au renforcement des frontières parallèlement à l'augmentation des migrations irrégulières.

Représentante canadienne de la coordination internationale de l'Alliance internationale des migrants (AIM), Tess Tesalona a axé son intervention sur l'origine et le développement du mouvement de lutte internationale pour les migrants. Elle présente également les origines de l'AIM, née en 2008 et composée de travailleurs migrants prenant la parole en leur nom.



Dernière invitée à prendre la parole, Andrea Galvez, représentante nationale des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) a mis l'accent sur le rôle de nos gouvernements face aux travailleurs migrants et à l'action syndicale dans la promotion des droits de ces travailleurs. Elle cite des exemples de luttes gagnantes, tel le cas de Maple Leaf, en Saskatchewan, qui sous la pression des syndicats a décidé de parrainer les travailleurs migrants afin qu'ils deviennent résidents permanents. Ceci a par permis de mettre un terme à un problème de pénurie de main-d'œuvre et à offrir de meilleures conditions aux travailleurs.

Pour conclure le séminaire, une plénière a permis à tous les participants de s'exprimer sur la question de l'intérêt des outils développés à l'international pour l'amélioration des conditions des travailleurs migrants au Canada. Tous les intervenants sont d'accord sur le fait qu'il n'est pas dans l'intérêt des Québécois de laisser les conditions de travail diminuer, ce qui, à long terme, aura des effets néfastes sur les conditions de tout le monde. Michèle Boisclair de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) va plus loin et rappelle que la lutte pour l'égalité des droits doit être concrétisée par la collaboration entre les différents organismes qui luttent déjà sur cette question, incluant tous les syndicats.

Merci à tous nos conférenciers et à nos participants!